



## Pacsé puis marié divorce partage des biens

-----  
Par Athena48

Bonjour, voilà je ne trouve pas de réponse à ma question. je vais me séparer de mon mari, j'ai souscrit à mon non uniquement un PEL et assurance vie avant le mariage. je peux prouver que j'ai alimenté les comptes avec mon propre argent. J'ai contacté de SIDFF qui m'a dit que je ne partagerai pas l'argent en deux, sauf qu'avant le mariage nous étions pacsés depuis 2001, et qu'à cette époque les pacsés devaient partager leurs biens comme un mariage? La dame très gentille n'a pas su me répondre, merci d'avance pour votre retour.